

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2013

SIMPLIFICATION DES NORMES APPLICABLES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES - (N° 725)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 9

présenté par

Mme Descamps-Crosnier, Mme Rabin, Mme Massat, Mme Appéré, M. Dussopt, M. Fourage,
M. Bies, Mme Pichot et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« Proposition de loi relative à la simplification du fonctionnement des collectivités territoriales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le titre actuel de la proposition de loi, changé par le Sénat, manque d'intelligibilité. Le titre d'origine de ce texte, simplification des normes applicables aux collectivités locales, était plus claire. Pour autant, la proposition de loi après lecture dans les deux chambres, ne touche plus seulement aux normes.

Cet amendement vise à donner un titre à cette proposition de loi qui corresponde mieux à son contenu et plus aisément compréhensible. Il propose de la renommer ainsi : « Proposition de loi relative à la simplification du fonctionnement des collectivités territoriales ».